

Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis Le 02 juillet 2025 077-247700701-20250626-D012025061I0-DE Publié le 02 juillet 2025

Registre des délibérations et décisions - année 2025

Séance du jeudi 26 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Salle des Fêtes de Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Date de la convocation 19/06/2025

Date de l'affichage 19/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 44

Présents : 31 Représentés : 7 Excusés : 1 Absents : 5

Secrétaire de séance désigné(e) :

Mme Ghislaine HARSCOET

Étaient Présents

M. Didier BALDY, M. Michel BILLOUT, M. Gilles BOUDOT, M. Jean-Jacques BRICHET, M. Frédéric BRUNOT, M. Sébastien COUPAS, Mme Stéphanie DEGAND, M. Jean-Marc DESPLATS représenté par M. Marcel MYTNIK, Mme Eliane DIACCI, M. Marcel FONTELLIO, Mme Charlie GABILLON, M. Yannick GUILLO, M. Serge HAMELIN, Mme Ghislaine HARSCOET, M. Fabrice HOULIER, Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH, Mme Clotilde LAGOUTTE, M. Alban LANSELLE, Mme Nolwenn LE BOUTER (arrivée à 19h04, pour la délibération 2025.050), M. Gilbert LECONTE, Mme Suzanna MARTINET, M. Christophe MARTINET, M. Farid MEBARKI, M. Pierre-Yves NICOT, M. Francis OUDOT, Mme Angélique RAPPAILLES, M. Jean-Yves RAVENNE, M. Frédéric ROCHER, M. Jean-Sébastien SGARD, Mme Joëlle VACHER

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Mme Carine CALMON-PLANTIN donne pouvoir à Mme Ghislaine HARSCOET, M. Christian CIBIER donne pouvoir à Mme Joëlle VACHER, M. Sylvain CLERIN donne pouvoir à Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Philippe DUCQ donne pouvoir à Mme Suzanna MARTINET, Mme Edith LION donne pouvoir à M. Serge HAMELIN, Mme Nadia MEDJANI donne pouvoir à M. Marcel FONTELLIO, Mme Sylvie PROCHILO donne pouvoir à M. Frédéric ROCHER

Absent(s) excusé(s)

M. Sébastien DROMIGNY

Absent(s) non excusé(s)

M. Davy BRUN, M. Thomas LECONTE, M. Pierre PERRET, Mme Aurélie POLESE, M. Alain THIBAUD

2025-061 OBJET: ADHESION AU COLLECTIF SCENE 77

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.



Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis Le 02 juillet 2025 077-247700701-20250626-D012025061I0-DE Publié le 02 juillet 2025

Registre des délibérations et décisions - année 2025 Séance du jeudi 26 juin 2025

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005 N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et approuvant les statuts

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles.

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne d'adhérer au Collège Scènes 77 pour rejoindre un réseau de scènes publiques culturelles de Seine-et-Marne.

Considérant la charte d'adhésion et l'appel à cotisation 2025 engageant la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne à verser une cotisation de 300 euros Toutes Taxes Comprises,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UN:

Autorise l'adhésion de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne au Collectif Scènes 77.

ARTICLE DEUX:

Autorise Monsieur le Président à signer l'appel à cotisation 2025 pour un montant de 300 euros Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE TROIS:

Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE QUATRE:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 27 juin 2025

Le Président,

Yannick GUILLO